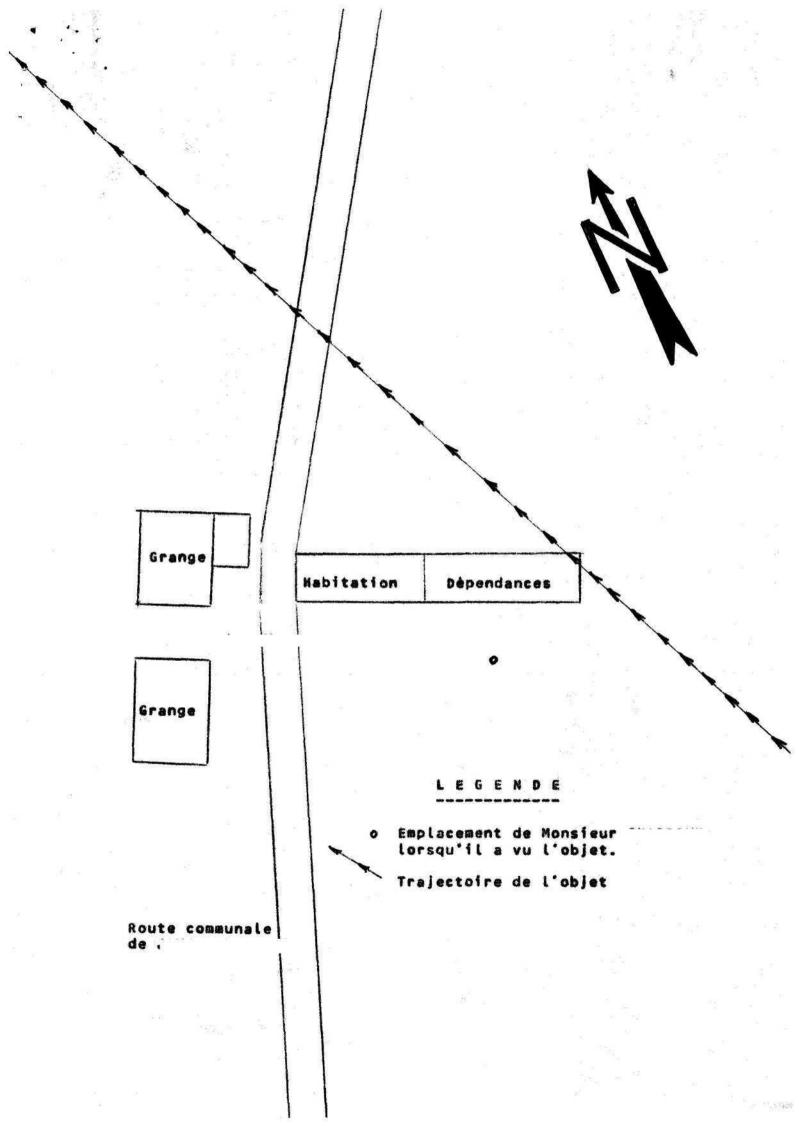
GROUPÈMENT	ARMERIE NATIONALE	PROCÈS-VERBAL	PIÈCE N° 1
COMPAGNIE OU ESCADRON  UNITÉ  PROCÈS Nº 736 /1978  ANALYSE - RÉFÉRÈNCE			U BUNCADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	78306123
* AMALYS	: Objet volant non i	dentifie (0.v.N.I.) MA/Gend.T. du 2 août	1968
NOUS SOUSSIGNÉS		, Adjudant, Officier o	de police judiciaire,
	, Mair 1978, à 22 heures 14, ongue traînée coulec l'un avion et il pens l'on appelle un 0.V.M Nous neus mettor e de lyant fait le trajet	e de , fi vu dans le ciel, ur de feu. Il affirme le que la boule en que  .1.	, a atterri précisé-
i d	alme de la nuit très L'objet qu'il a eur de feu et se dép C'est la plus be Il ne croit pas signaler ce qu'il a	aurait entendu le bi claire et en l'abser vu était très brillar claçait à une vitesse cle chose qu'il a jam particulièrement aux vu à toutes fins uti	i nous déclare qu'il ne s'agi ruit du moteur en raison du nce de tout bruit environnant nt, laissait une traînée cou- supérieure à celle des avion mais vue dans le ciel. extra-terrestres, mais tiens iles. (Pjèce n° 2) , nous établissons un emplacement et la trajectois
	le l'objet.		
	un message a et	e etabli pour etre ad	ressé aux autorités habituel
RG		#	
6.2.43			
ESTINATAIRES	Le Préfet de Région le Procureur de la le Général Cdt Région le Ministrede la Sirection Gendarmerie	République ion Aérienne défense, et J	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ  SIGNATURE ET CACHET
			<del>`                                      </del>



GENDARMERIE NATIONALE		PIÈCE Nº	FEUILLET Nº 1
GROUPEMENT	PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE	
P.V N° 936 / 19 78			
PERSONNE	(témoin)	1	9
RÉFÉRENCES			

seize novembre mil neuf cent seixante-dix-huit, CE JOUR , Adjudant, Officier de police judiciaire NOUS SOUSSIGNÉ (S) .

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Monsteur , agriculteur, demeurant au

", commune de ), Haire de

dite commune, ne le qui nous déclare à 14 heures 50';

Le mardi 14 novembre 1978, à 22 heures 14 très précises, 'a été donné d'observer un phénomène assez curieux.

J'étais sorti dans ma cour afant d'aller me coucher et après avoir garni ma chaudière à bois du chauffage central.

J'ai eu mon attention attirée per une boule blanche très

brillante qui se déplaçait à très grande vitesse.

L'espace d'une fraction de seconde, j'ai pensé à une étoile filante, mais très vite, je me suis rendu compte que c'était autre

La boule que je percevais de la grosseur d'un petit melon, laissait une trainée couleur de feu sur 150 mètres de longueur & l'arrière.

J'ai observé ce phénomène durant une quinzaine de secondes. L'objet n'a pas dévié de sa trajectoire, laissant toujours la même trainée à l'arrière.

Cet objet se déplaçait de

Je ne puis évaluer l'altitude de cet engin, mais elle était

très importante et constante.

Je dois dire que le ciel était très clair et qu'il faisait clair de lune. Lorsque J'ai aperçu l'engin, il se trouvait en direction d' et je l'ai vu disparaître à l'horizon, en direction du

Je puis affirmer qu'il ne s'agissait pas d'un avion car je n'ai pas entendu le moindre bruit de moteur malgré que le temps était calme et qu'il n'y avait aucun bruit environnant.

Par ailleurs, cet engin se déplaçait à une vitesse de très loin supérieure à tous les avions que j'ai pu observer. De plus, la brillance de la boule et la traînée luminause très longue, n'avait rien de l'apparence d'un evion.

Je puis dire que c'est la plus belle chose que j'ai jamais vue dans le ciel la nuit.

Je ne puis dire de quoi il s'agissait, mais l'ai tenu à vous le signaler à toutes fins utiles.

Je ne crois pas particulièrement aux extra-terrestres et je ne cherche pas à me rendre intéressant ni à faire la meindre publ cité, ni pour moi ni pour ma commune. Je pense être sain de corps

...///... A. D. G. 292-77-4.000.000 E.D. 2

et d'esprit ; je déclare simplement ce que j'ai observé dans le but éventuel d'être utile. Le 16 novembre 1978, à 15 heures 15'; Lecture faite par moi de le déclaration et-dessus, j persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).